

COMPTES  
EPARGNE

# TARIFS

## AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024

EXTRAIT DES CONDITIONS ET TARIFS  
DES PRESTATIONS FINANCIÈRES APPLICABLES  
AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

ÉCONOMIQUE  
*simple*  
SOLIDAIRE



Etablissement Public

GAGE • COMPTES  
PRÊTS • RACHATS

**crédit municipal**  
de Nîmes

[www.credit-municipal-nimes.fr](http://www.credit-municipal-nimes.fr)



Prix TTC. Tarifs non exhaustifs. Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre agence. Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement. Ils annulent et remplacent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 les précédentes conditions. La brochure est également disponible sur notre site Internet : [credit-municipal-nimes.fr/fr/compte/tarification](http://credit-municipal-nimes.fr/fr/compte/tarification)

# SOMMAIRE

<b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS</b> .....	4
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b> .....	5 - 6
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE .....	5
RELEVÉS DE COMPTE .....	5
TENUE DE COMPTE .....	5
SERVICES EN AGENCE .....	5
<b>BANQUE À DISTANCE</b> .....	6
<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b> .....	7 - 10
CARTES .....	7 - 8
VIREMENTS .....	8 - 9
PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA .....	9
CHÈQUES .....	10
<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b> .....	11 - 12
GRIFFON SIMPLICITE : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE .....	11
SERVICES BANCAIRES DE BASE : DROIT AU COMPTE .....	12

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b> .....	13 - 14
COMMISSION D'INTERVENTION .....	13
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES .....	13
INCIDENTS DE PAIEMENT .....	14
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b> .....	14 - 15
DÉCOUVERTS .....	14 - 15
CRÉDITS À LA CONSOMMATION .....	15
CRÉDITS IMMOBILIERS : .....	15
<b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b> .....	15 - 16
ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE .....	15
ÉPARGNE BANCAIRE .....	16
PLACEMENTS FINANCIERS .....	16
<b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b> .....	16
<b>SUCCESSION</b> .....	17
<b>DIVERS</b> .....	17
<b>RÉSoudre UN LITIGE</b> .....	17 - 18

Un glossaire qui regroupe les principaux termes bancaires est disponible en agence et sur notre site internet [www.credit-municipal-nimes.fr](http://www.credit-municipal-nimes.fr). Il a été élaboré dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) auquel ont participé les associations de consommateurs. Il est conçu à des fins purement informatives et est destiné à vous aider à comprendre les termes employés dans vos relations bancaires au quotidien.

# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement. Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs. Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement à des services de banque à distance  
(Internet) ..... **GRATUIT\***

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation  
du compte par SMS ..... **1,00€ / mois**  
**soit, pour information, 12,00€ / an**

Tenue de compte particulier ..... **1,50€ / mois**  
**soit, pour information, 18,00€ / an**

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Carte CB Visa ..... **41,90€ / an**

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Carte CB Visa ..... **44,90€ / an**

Fourniture d'une carte de débit  
Carte de paiement à autorisation systématique . **31,30€ / an**

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) Carte CB Visa ..... **GRATUIT**

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol autour des  
moyens de paiement (GRIFFON PROTECTION) **23,70€ / an**

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :  
En agence ..... **4,50€ / virement**  
Par Internet ..... **GRATUIT**

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)  
..... **GRATUIT**

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat  
de prélèvement SEPA) ..... **GRATUIT**

Commission d'intervention ..... **8,00€ / opération**  
**avec un plafond de 80,00€ / mois**

*\*Seuls les coûts de connexion sont à charge du client (selon fournisseur d'accès)*

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte de dépôt ou d'épargne	<b>GRATUIT</b>
Désolidarisation de compte	<b>GRATUIT</b>
Modification de l'intitulé d'un compte	<b>GRATUIT</b>
Clôture de compte de dépôt ou d'épargne	<b>GRATUIT</b>
Services bancaires de base dans le cadre du droit au compte (détail en page 12)	<b>GRATUIT</b>

### "Bon à savoir"

Vous souhaitez ouvrir un compte et éviter les démarches contraignantes ? Notre service de mobilité bancaire prend en charge, pour vous, les formalités administratives auprès des organismes qui effectuent des prélèvements et virements sur votre compte.

## RELEVÉS DE COMPTE

Envoi de relevés de compte	
Mensuel	<b>GRATUIT</b>
Edition de relevé au guichet	<b>2,20€ le relevé</b>
Récapitulatif annuel des frais	<b>GRATUIT</b>

## TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte particulier	<b>1,50€ / mois</b> <b>soit, pour information 18,00€ / an</b>
Frais de tenue de compte association	<b>3,90€ / mois</b> <b>soit, pour information 46,80€ / an</b>
Frais de tenue de compte inactif (compte sans mouvement depuis plus de 12 mois)	<b>30,00€ / an</b>
Délivrance d'un RIB, BIC / IBAN	<b>GRATUIT</b>
Enregistrement de vos coordonnées téléphoniques ou électroniques	<b>GRATUIT</b>
Enregistrement de votre changement d'adresse postale	<b>2 fois / an : GRATUIT</b> <b>Au delà de 2 fois / an : 5,90€</b>

## SERVICES EN AGENCE

Retrait d'espèces en agence	<b>GRATUIT</b>
Versement d'espèces	<b>GRATUIT</b>

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

... Suite

Retrait d'espèces dans une autre Caisse de Crédit Municipal .....	<b>GRATUIT</b>
Frais de recherche de documents	
Année en cours .....	<b>13,70€ l'unité</b>
Année antérieure ou recherche complexe	<b>33,40€ l'unité</b>
Communication de renseignements chiffrés (demandes d'expert-comptable, de commissaires aux comptes...)	<b>37,10€ l'unité</b>
Délivrance d'une attestation .....	<b>19,90€ l'unité</b>
Édition de duplicata .....	<b>8,30€ l'unité</b>

---

## BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance CCMDIRECT .....	<b>GRATUIT*</b>
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS .....	<b>1,00€ / mois</b>
.....	<b>soit, pour information, 12,00€ / an</b>
Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet)* .....	<b>GRATUIT*</b>
Réédition du code d'accès à la consultation des comptes .....	<b>6,30€</b>
Virement interne occasionnel ou permanent (entre comptes du Crédit Municipal) .....	<b>GRATUIT</b>
Virement SEPA externe occasionnel ou permanent	<b>GRATUIT</b>

*"Bon à savoir"*

Consultez et téléchargez vos relevés en ligne, directement depuis votre Espace Client Internet. Ce service est gratuit.

\*Seuls les coûts de connexion sont à charge du client (selon fournisseur d'accès)

# MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## CARTES

Cotisation Carte VISA à autorisation systématique,  
débit Immédiat ..... **31,30€ / an**

Cotisation Carte Visa Internationale

Débit immédiat ..... **41,90€ / an**

Débit différé ..... **44,90€ / an**

Cotisation Carte VISA Premier (après étude du dossier)

Débit immédiat..... **115,00€ / an**

Débit différé..... **132,00€ / an**

Droit d'entrée..... **43,00€**

*"Bon à savoir"*

La Caisse du Crédit Municipal de Nîmes a adopté le service de sécurisation des paiements sur Internet par double authentification. Il permet de sécuriser vos paiements en ligne effectués par carte bancaire.

À chaque transaction sécurisée, il est demandé une validation depuis l'application AKARI. Pensez à transmettre et actualiser votre numéro de mobile auprès de votre agence.

Frais de retrait d'espèces au distributeur automatique de billets en zone euro

Du Crédit Municipal ..... **GRATUIT**

Dans une autre banque ..... **GRATUIT**

Paiement par carte en zone euro

(la carte est émise par la banque) ..... **GRATUIT**

Paiement par carte Hors zone euro :

Jusqu'à 50,00€ : ..... **0,90€ / opération +**

**1,95% du montant de l'opération**

Au delà de 50,00€ : ..... **3,90€ / opération +**

**1,95% du montant de l'opération**

Retrait Hors Zone Euro..... **3,90€ / opération**

**+ 1,95% du montant de l'opération**

Frais d'opposition (blocage) de la carte

Par le client :

pour motif perte ..... **GRATUIT**

pour motif vol ou utilisation frauduleuse..... **GRATUIT**

Par la banque pour motif utilisation abusive ..... **35,00€**

Capture par une autre banque ..... **70,00€**

Capture par un commerçant ..... **170,00€**

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

... Suite

Frais de refection de la carte

Renouvellement anticipé 4 mois avant l'échéance ... **Selon cotisation annuelle en vigueur du type de carte**

En cas de dysfonctionnement ..... **GRATUIT**

À la demande du client (détérioration) **Selon cotisation annuelle en vigueur du type de carte**

Suite au blocage pour perte **Selon cotisation annuelle en vigueur du type de carte**

vol ou utilisation frauduleuse ..... **GRATUIT**

Rédition du code confidentiel ..... **8,50€**

Délivrance d'une carte bancaire

En agence ..... **GRATUIT**

Envoi en lettre simple ..... **5,10€**

Envoi à domicile en France,  
en recommandé (LRAR) ..... **12,80€ / envoi**

Envoi à domicile à l'étranger,  
en recommandé (LRAR) ..... **25,60€ / envoi**

Modification permanente de plafond de paiement,  
à la demande du porteur ..... **18,50€**

Modification ponctuelle de plafond de paiement,  
à la demande du porteur ..... **8,40€**

*"Bon à savoir"*

Opposition cartes bleues en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :

Centre Carte bleue : 0 892 705 705 (0,35 €/minute plus coût de l'opérateur)

Depuis l'étranger : (0033) 09 69 32 00 61

Vous devez absolument confirmer ces oppositions à nos guichets au plus tôt.

Indiquer le code banque : 17150

## VIREMENTS

Réception d'un virement SEPA ..... **GRATUIT**

Réception d'un virement non SEPA **Frais du correspondant variable selon les pays**

Virement interne occasionnel ou permanent  
(entre comptes du Crédit Municipal) ..... **GRATUIT**



... Suite

Frais par virement SEPA occasionnel ou par lot	
En agence .....	<b>4,50€</b>
Par internet .....	<b>GRATUIT</b>
Frais par virement SEPA permanent (à la mise en place)	
En agence .....	<b>8,60€</b>
Par internet .....	<b>GRATUIT</b>
Modification de virement SEPA permanent externe	
En agence .....	<b>4,50€</b>
Par Internet .....	<b>GRATUIT</b>
Emission d'un virement non SEPA .....	<b>48,50€ + frais de banque étrangère</b>
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision (commission d'incident de fonctionnement)	
.....	<b>8,00€</b>

*"Bon à savoir"*

Nous vous invitons à privilégier, dans la mesure du possible, la saisie de vos virements via votre espace client internet, pour éviter les frais occasionnés.

## PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.....	<b>GRATUIT</b>
Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA (suspension provisoire) .....	<b>GRATUIT</b>
Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA (opposition définitive) .....	<b>13,70€</b>
Frais par prélèvement SEPA rejeté, pour motif autre que l'absence de provision .....	<b>13,90€</b>
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA .....	<b>GRATUIT</b>
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) .....	<b>GRATUIT</b>

*"Bon à savoir"*

SEPA, qui signifie "Single Euro Payments Area", est un espace unique de paiement en euros qui vise à simplifier les virements bancaires et les paiements par prélèvement automatique. La zone SEPA comprend les 27 États membres de l'Union Européenne (UE), les 4 États membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange composée de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse), les départements et régions d'outre-mer français (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les collectivités d'outre-mer françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, que la principauté de Monaco, Saint-Marin, Andorre, la Cité du Vatican et le Royaume-Uni. Grâce à un BIC et un IBAN unique, les particuliers et les entreprises peuvent ainsi effectuer des virements et des prélèvements en France et dans les pays de cette zone dans les mêmes conditions (tarif, délai de traitement...).

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

... Suite

## CHÈQUES

Frais de délivrance de chéquier en agence .....	<b>GRATUIT</b>
Frais d'envoi de chéquier à domicile (en recommandé LRAR)	
Envoi en France .....	<b>12,80€ / envoi</b>
Envoi à l'étranger .....	<b>25,60€ / envoi</b>
Commande de chéquier et renouvellement automatique .....	<b>GRATUIT</b>
Remise de chèque(s), payable en France .....	<b>GRATUIT</b>
Paiement d'un chèque, payable en France .....	<b>GRATUIT</b>
Frais d'émission d'un chèque de banque .....	<b>12,80€</b>
Frais d'émission d'un chèque de banque filigrané ..	<b>18,70€</b>
Copie de chèque .....	<b>6,90€</b>
Rejet de chèque remis à l'encaissement (pour motif autre que sans provision) .....	<b>11,90€</b>
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Sur un chèque .....	<b>14,60€</b>
Sur une série de chèques .....	<b>22,30€</b>
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur .....	<b>18,30€</b>
Chèque étranger remis à l'encaissement .....	<b>26,10€</b>
	<b>+ frais de correspondance, variable selon les pays</b>
Frais d'émission d'un chèque encaissé à l'étranger	<b>19,20€</b>
	<b>+ frais de correspondance</b>
Destruction de chéquier non retiré dans un délai de 6 mois :	
.....	<b>4,90€ / chéquier</b>

### "Bon à savoir"

Opposition chèquiers en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : Centre national d'appel chèque perdu ou volé : 0 892 683 208. (0,35 €/minute plus coût de l'opérateur)

Vous devez absolument confirmer ces oppositions à nos guichets au plus tôt.

# OFFRES GROUPEES DE SERVICES

## COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

GRIFFON SIMPLICITÉ ..... **3,00€ / mois**

*Offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière*

### DÉTAIL DES PRESTATIONS

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Une carte de paiement à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention : **4,00€** par écriture dans la limite de **20,00€ / mois**,
- Un changement d'adresse une fois par an.

### AUTRES FRAIS

- Frais d'incidents plafonnés à **20,00€ / mois et 200,00€ / an**.

*"Bon à savoir"*

GRIFFON SIMPLICITÉ ne comprend pas :

- la délivrance d'un chéquier
- l'ouverture d'une autorisation de découvert.

Si la banque est d'accord pour vous fournir d'autres prestations qui ne figurent pas dans la liste des services bancaires de base, vous pouvez renoncer par écrit à bénéficier de ces derniers. Vous pourrez alors souscrire les prestations souhaitées aux conditions tarifaires appliquées par la banque.

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

... Suite

## COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES DROIT AU COMPTE\* ..... **GRATUIT**

### SERVICES BANCAIRES DE BASE

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- Un changement d'adresse par an ;
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- La domiciliation de virements bancaires ;
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ces derniers pouvant être réalisés aux guichets ou à distance ;
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ;
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- La réalisation des opérations de caisse.

### AUTRES FRAIS

- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à **4,00€** par écriture dans la limite de **20,00€ / mois**

### "Bon à savoir"

Les services bancaires de base ne comprennent pas :

- la délivrance d'un chéquier
- l'ouverture d'une autorisation de découvert.

Si la banque est d'accord pour vous fournir d'autres prestations qui ne figurent pas dans la liste des services bancaires de base, vous pouvez renoncer par écrit à bénéficier de ces derniers. Vous pourrez alors souscrire les prestations souhaitées aux conditions tarifaires appliquées par la banque.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention.

Frais ..... **8,00€ / opération**

Plafond ..... **80,00€ / mois**

*"Bon à savoir"*

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaire inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Chèque émis en violation d'interdiction ..... **22,70€**

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **19,20€**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ..... **19,20€**

Frais de levée d'interdiction bancaire ..... **8,40€**

Frais par Saisie Attribution ou Conservatoire ..... **94,90€**

Frais par Saisie Attribution ou Conservatoire Infructueuse **74,90€**

Frais par Saisie Administrative à Tiers Détenteur ..... **10% du montant dû dans la limite de 74,90 €**

Opérations nécessitant un traitement particulier (données manquantes sur chèque remis à l'encaissement, demandes spéciales...) ..... **12,30€**

Commission de suivi ..... **19,80€**

Frais de mise en place pour virement d'office ..... **19,60€**

*"Bon à savoir"*

Attention : conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet de chèque sans provision entraîne l'interdiction bancaire immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes frappées d'une interdiction bancaire. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

... Suite

## INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision .....	<b>11,90€</b>
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé .....	<b>12,30€</b>
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Chèque inférieur ou égal à 50€ .....	<b>10,10€</b>
Chèque supérieur à 50€ .....	<b>30,10€</b>
Forfait de frais par chèque rejeté pour autres motifs	<b>15,20€</b>
Frais de rejet de prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de paiement SEPA ou Télérèglement, pour défaut de provision	
Opération inférieure ou égale à 20€ .....	<b>plafonné au montant de l'opération</b>
Opération supérieure à 20€ dans la limite de .....	<b>20,00€</b>
Frais d'incidents plafonnés <sup>(1)</sup> .....	<b>25€/mois et 300€/an</b>

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## DÉCOUVERT AUX PARTICULIERS

Mise en place ou modification du découvert autorisé	
Permanent .....	<b>12,20€</b>
Exceptionnel .....	<b>17,80€</b>
Renouvellement du découvert autorisé par tacite reconduction .....	<b>8,90€</b>
Intérêts débiteurs dans la limite du découvert autorisé .....	<b>Taux de l'usure* - 3 points</b>
Intérêts débiteurs avec découvert non autorisé .....	<b>Taux de l'usure* - 0,5 points</b>
Montant minimal d'intérêts mensuel entraînant une perception ...	<b>1,00€</b>

\*Les taux sont établis chaque trimestre en fonction de l'évolution du seuil de l'usure des découverts en compte des particuliers.

<sup>(1)</sup> Pour les personnes identifiées par le Crédit Municipal comme pouvant prétendre à l'offre GRIFFON SIMPLICITÉ.

**DÉCOUVERT AUX ASSOCIATIONS**... **Nous consulter**

.....

## **CRÉDITS À LA CONSOMMATION**

TAUX ET ACCESSOIRES :

Taux des prêts personnels (auto, projets...) **Nous consulter**

Taux des rachats de crédits ..... **Nous consulter**

Taux des prêts relais ..... **Nous consulter**

Frais de dossier ..... **Nous consulter**

Assurance emprunteur ..... **Nous consulter**

MODIFICATION AU CONTRAT DE PRÊT :

Modification de plan d'amortissement  
(hors procédure de surendettement) ..... **12,30€**

Désolidarisation de prêt ..... **GRATUIT**

Changement de date d'échéance ..... **GRATUIT**

Changement de compte à débiter ..... **GRATUIT**

.....

**CRÉDITS IMMOBILIERS** ..... **Nous consulter**

.....

## **AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AU CRÉDIT**

Remboursement périodique de prêt ..... **GRATUIT**

Délivrance d'un décompte ..... **GRATUIT**

Indemnités de remboursement anticipé **Conditions du contrat**

Duplicata de contrat de prêt ..... **8,30€**

Attestation de prêt soldé ..... **8,30€**

Information annuelle des cautions ..... **15,30€**

Lettre de relance lors d'un impayé sur prêt ..... **13,90€**

# **ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS**

## **EPARGNE RÈGLEMENTÉE**

LIVRET A, LIVRET ÉPARGNE POPULAIRE,  
LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE :

Ouverture, transfert, gestion, consultation, clôture **GRATUIT**

.....

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

... Suite

## EPARGNE BANCAIRE

COMPTE SUR LIVRET :

Ouverture, gestion, consultation, clôture ..... **GRATUIT**

Intérêts soumis à prélèvement ..... **selon réglementation en vigueur**

COMPTE À TERME ET BONS DE CAISSE :

Ouverture, gestion, consultation, clôture ..... **GRATUIT**

Retrait anticipé ..... **conditions du contrat**

.....  
**PLACEMENTS FINANCIERS** ..... **Nous consulter**

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

## ASSURANCE GRIFFON PROTECTION

Cotisation annuelle à une offre d'assurance (perte ou vol)  
autour des moyens de paiement ..... **23,70€**

## ASSURANCE PRÉVOYANCE GRIFFON COMPTE

Cotisation annuelle à l'assurance prévoyance sur compte .. **13,70€**

.....  
**AUTRES ASSURANCES ET PRÉVOYANCE** .....  
..... **Nous consulter**

*"Bon à savoir"*

Accidents, décès... Parce que les risques existent, le Crédit Municipal de Nîmes vous propose des solutions de Prévoyance pour vous protéger au mieux, vous et votre famille. Parlez-en à votre conseiller !



# SUCCESSION

Frais d'ouverture du dossier de succession (en fonction du montant des actifs détenus au Crédit Municipal)

Jusqu'à 300€..... **GRATUIT**

De 301 à 2000€..... **55,00 €**

2001€ et plus ..... **115,00 €**

Frais annuels de traitement du dossier de succession

de plus d'un an ..... **55,00 € / an**

# DIVERS

Frais de traitement d'adresse erronée ..... **9,90€**

# RÉSOLUDRE UN LITIGE

**Une procédure de médiation bancaire existe : elle permet de résoudre de façon amiable un litige éventuel.**

**Les modalités de recours à cette procédure sont les suivantes :**

**Étape 1 :** Toute demande de réclamation doit d'abord être formulée auprès de votre agence habituelle du Crédit Municipal.

Prenez contact avec avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone.

Vous retrouvez directement ces coordonnées sur le site internet dans la rubrique « Nous contacter » ou sur votre relevé de compte.

**Étape 2 :** Si la réponse qui vous est apportée par votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez transmettre votre réclamation :

Par courrier :

**Service Réclamations du Crédit Municipal de Nîmes  
8 bis rue Guizot - 30000 Nîmes**

# RÉSOLUTION UN LITIGE

... Suite

Par e-mail : [reclamations@credit-municipal-nimes.fr](mailto:reclamations@credit-municipal-nimes.fr)

Par téléphone : 04.66.36.62.87 (numéro non surtaxé)

Ce service tentera de trouver avec vous une solution amiable.

A défaut de réponse dans les 10 jours ouvrés, vous recevrez un accusé de réception qui communiquera le délai personnalisé dans lequel le Crédit Municipal de Nîmes s'engage à vous apporter une réponse.

Toutefois, dans le cas où votre dossier demande une analyse plus approfondie et entraîne un dépassement de délai, le Crédit Municipal de Nîmes vous en informera. Ce nouveau délai, sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

**Étape 3** : Dans l'hypothèse où vous n'obtiendriez pas satisfaction, vous pouvez saisir par écrit le Médiateur :

En remplissant le formulaire de saisine sur le site internet :

[www.lemediateur.fbf.fr](http://www.lemediateur.fbf.fr)

Par courrier à l'adresse suivante :

**LE MÉDIATEUR AUPRÈS DE LA FBF  
CS 151  
75422 PARIS CEDEX 09**

Le recours au médiateur est gratuit pour le client (sous réserve des frais restant à sa charge s'il décide de se faire représenter et/ou assister par un tiers ou sollicite un expert) et se fait uniquement par écrit en langue française.

La procédure de médiation est gratuite et suspend les délais de prescription. Le Médiateur statue dans les deux mois de sa saisine par vos soins.

# NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

**Le Crédit Municipal** est un établissement public de crédit et d'aide sociale qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers.

- **LES PRÊTS PERSONNELS**
- **LES RACHATS DE CRÉDITS**
- **LES COMPTES BANCAIRES**
- **L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS SOLIDAIRES**
- **LES PRÊTS SUR GAGE, EN EXCLUSIVITÉ AU CRÉDIT MUNICIPAL**

POUR LES ASSOCIATIONS des services spécifiques existent, renseignez-vous !

### **Agence de Montpellier**

39, avenue Georges Clémenceau  
34 000 MONTPELLIER  
Tél. : 04 67 92 62 25  
agence-montpellier@credit-municipal-nimes.fr

### **Agence de Perpignan**

37, avenue du Général de Gaulle  
66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 35 34 33  
agence-perpignan@credit-municipal-nimes.fr

### **Agence de Carcassonne**

29, boulevard Marcou  
11 000 CARCASSONNE  
Tél. : 04 68 11 45 10  
agence-carcassonne@credit-municipal-nimes.fr

### **Agence de Nîmes Guizot**

8, rue Guizot  
30 000 NÎMES  
Tél. : 04 66 36 66 46  
agence-nimes@credit-municipal-nimes.fr

### **Agence en ligne**

8, bis rue Guizot  
30 000 NÎMES  
Tél. : 04 66 36 62 68  
communication@credit-municipal-nimes.fr



La présente tarification est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et est disponible en agence ou sur notre site internet [www.credit-municipal-nimes.fr](http://www.credit-municipal-nimes.fr). Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, toute évolution vous sera signalée par courrier. L'absence de contestation par le client dans un délai de 2 mois après réception de ce présent document vaut acceptation des nouveaux tarifs (loi n°2001-1168). Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, Etablissement Public de Crédit et d'Aide sociale, siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NÎMES cedex 01. Tél 04.66.36.62.62. N° SIRET 263 000 473 000 94, code APE 6419 Z, mandataire d'assurance N° ORIAS 09050888. Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS Cedex 09 ou sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Le Crédit Municipal de Nîmes est déclaré auprès de la CNIL. Par conséquent en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et du Règlement Général de la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition que vous pouvez faire valoir à tout moment, gratuitement, en contactant le Crédit Municipal de Nîmes à l'adresse ci-dessus.